

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	
---------------------	-----------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 343 538.25 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
VOTES : Contre	0
Pour	21

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	184 194.91 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	159 343.34 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	343 538.25 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-178 085.04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-47 400.00 €
Besoin de financement F	=D+E -225 485.04 €
AFFECTATION = C	=G+H 343 538.25 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	225 485.04 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	118 053.21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 15/04/2016 et de la publication le 15/04/2016.

A BAVANS, le 15/04/2016.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 15/04/2016
 Publiée le 15/04/2016
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire